



Mis à jour le 29 avril 2021

COMITÉ DES COMPÉTITIONS AMATEURS

CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité des compétitions amateurs est un comité d'exploitation relevant du chef de la direction de l'Association Royale de Golf du Canada (œuvrant sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le chef de la direction à remplir ses responsabilités de supervision touchant la tenue des compétitions de Golf Canada dont : les championnats amateurs nationaux et leurs épreuves de qualification, les épreuves de qualification en vue des championnats professionnels, les Championnats NextGen, et les compétitions internationales disputées au Canada.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son mandat, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Travailler de concert avec les membres du Comité et le représentant du personnel pour planifier les réunions.
- Soutenir les membres du Comité et les sous-comités, entre les réunions, dans l'exécution de leurs tâches.
- Soutenir le personnel à titre de membre du panel de sélection des tableaux de service.
- Fournir sur demande des rapports écrits au chef de la direction.

Tâches principales du Comité

En accomplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

1. S'assurer que Golf Canada présente des compétitions de première classe.
2. Fournir des commentaires et du soutien au processus d'affectation des meilleurs sites pour la tenue de toutes les compétitions de Golf Canada.
3. Fournir des commentaires et du soutien au processus de recrutement et de formation de nos bénévoles de compétition.
4. Passer en revue et commenter annuellement toutes les politiques de compétition.
5. Formuler des avis sur les opérations de compétition.
6. Passer en revue et déterminer les mesures à prendre concernant les cas disciplinaires impliquant des participants aux compétitions amateurs (le cas échéant).
7. Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada.
8. Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel respectant le présent Cadre de référence.
9. Exécuter les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le Conseil d'administration.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le Conseil d'administration dans les 30 jours suivant chaque Assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. Bien que les nominations soient annuelles, les membres du Comité remplissent généralement un minimum de trois mandats d'un an. Si un poste devient vacant au sein du Comité, pour quelque raison que ce soit, le Conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste jusqu'au terme du mandat. Le Conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé du président du Comité et de 5 à 8 autres personnes nommées par les administrateurs et le chef de la direction de Golf Canada, en consultation avec le président et le représentant du personnel, pour approbation par le Conseil d'administration. Le président (la présidente) du comité des règles et du statut d'amateur sera un/e membre d'office et n'aura pas le droit de vote.

Les membres choisis pour siéger au Comité doivent posséder des compétences adéquates ou de l'expérience pertinente dans les domaines relevant des responsabilités du Comité et refléter, dans la mesure du possible, la nature diversifiée de l'effectif de membres de Golf Canada, y compris en matière de langue, de genre, de lieu de résidence et d'ethnicité. La sélection des membres du Comité devrait en outre tenir compte de l'expérience et des connaissances des candidats en matière de tournois provinciaux et nationaux (départs, pointage et arbitrage). Le choix des membres pourrait aussi se porter sur des candidats ayant des antécédents en affaires ou en entrepreneuriat.

Le Conseil d'administration désignera le président du Comité parmi les membres du conseil des gouverneurs ou les administrateurs du Conseil. Le président peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an, selon ce que le Conseil décidera. Dans le cas de résolutions nécessitant un vote au sein du Comité, le président disposera d'un seul droit de vote, mais n'aura pas droit à un deuxième vote en cas d'égalité.

Représentant du personnel

Le chef de la direction désignera un ou plusieurs représentants du personnel pour soutenir les travaux du Comité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone, sur plateforme électronique ou en personne, au moins quatre fois par année et au besoin. Les réunions seront convoquées par le président (la présidente). Le Comité recevra de Golf Canada les ressources nécessaires pour remplir son mandat et des membres du personnel seront affectés pour aider le Comité dans son travail.

Rapports

Le Comité relève du chef de la direction. Toutes les réunions feront l'objet d'un procès-verbal dont une première version sera transmise, de même que tout rapport, au chef de la direction dans les 15 jours suivant chaque réunion. Les procès-verbaux finaux seront ensuite affichés sur la plateforme électronique de Golf Canada et seront en tout temps accessibles aux membres du comité.

Examen et approbation

Ce Cadre de référence a été approuvé par le Conseil d'administration de Golf Canada le 29 avril 2021; il peut être examiné et révisé au besoin par le Conseil.